

# Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 7 mai 2024

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs: M. Andéol Barras (pour la partie côté fenêtres – 44 personnes)

M. Jean-Jacques Reynaud (pour la partie côté salle de sport - 41 personnes)

Présents: 7 Conseillers communaux

85 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)

6 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)

Soit un total de 91 participants

Lieu: Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s: 11 personnes

#### Tractanda:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2023

2. Comptes de résultats et d'investissements 2023

lecture des comptes

- rapport de l'organe de révision

approbation des comptes

3. Investissement complémentaire 2024 et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :

Crédit d'étude pour l'Auberge St-Pierre, Le Bry

Fr. 50'000.-

- 4. Approbation du règlement communal de police
- 5. Informations du Conseil communal
- 6. Divers

#### M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h03.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 16 du 19 avril 2024, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 11 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Andéol Barras** pour la partie « côté fenêtres » et de **M. Jean-Jacques Reynaud** pour la partie « côté salle de sport ». La représentante de la presse et une partie du personnel communal ne peuvent pas voter, soit 6 personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande aux personnes présentes si elles acceptent l'ordre du jour. Il est approuvé à l'unanimité.

#### Point 1

# Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2023

**M.** le **Président** rappelle que le PV ne sera pas lu, puisqu'il était disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2023. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est accepté à la majorité avec 1 abstention

#### Point 2

# Comptes de résultats et d'investissement 2023

**M.** le Président donne la parole à **M.** Robin Grivel qui commence par présenter les comptes de résultats. Les comptes sont affichés à l'écran, il les lit chapitre par chapitre. Il donne également des indications sur les graphiques relatifs à la répartition des charges et des revenus fiscaux. Puis, pour les comptes d'investissements, il ne s'agit que des coûts mis sur les investissements ouverts et on passera ensuite les investissements bouclés. Il souligne qu'il y a pas mal de frais sur le réseau d'eau et les routes avec presque 4 millions d'investissements ouverts.

L'exercice 2023 se boucle avec un bénéfice de CHF 822'646.32.

M. Robin Grivel cite les investissements terminés et facturés en 2023 :

0290 - Transf. administration communale budget de	CHF	742'000.00	solde négatif de	CHF	3'719.90
6150 – Création portails d'entrée – route					
cantonale - Le Bry et Gumefens	CHF	350'000.00	solde	CHF	8'744.30
6150 – Achat véhicule édilitaire	CHF	67'000.00	solde négatif	CHF	2'890.05
7101 – Dépl. conduite d'eau Rte Avry, Gumefens	CHF	225'000.00	solde	CHF	60'502.53
7501 – Inst. nouveau système gestion réseau d'eau	CHF	110'000.00	solde	CHF	423.01

- **M.** Georges Fragnière dit qu'au poste 7.101 il y a un montant de CHF 700'316.00 alors qu'au budget on a CHF 1'266'000.00. **M.** Grivel répond que le montant ouvert dans les investissements est de CHF 1'266'000.00 pour l'investissement communal pour l'approvisionnement en eau et qu'on a déjà utilisé CHF 700'000.00 et rappelle qu'on n'est pas obligé de boucler un investissement la même année.
- **M. le Président** précise que le dépassement sur le véhicule communal vient du fait que la commande et la réception n'ont pas été faites la même année que l'offre et qu'il y a eu un supplément.

Comme il n'y a pas d'autres questions M. le Président donne la parole à M. Jean-Claude Wyss, président de la Commission financière pour la lecture de son rapport :

Mesdames, Messieurs, Aux membres du Conseil Communal,

Comme le veut ce qui est devenue la tradition, toutes citoyennes, tous citoyens ont reçu dans leur courrier le dernier bulletin communal, celui-ci relatant les divers éléments financiers de l'exercice 2023, soit le bilan, les comptes de résultats et les comptes d'investissements en détail, nature par nature et en récapitulation chapitre par chapitre.

De par l'important travail de préparation qui a été effectué par notre service comptable qui a présenté les divers éléments relatifs au bouclement 2023, nous ne reviendrons pas sur ces chiffres, ceux-ci vous ayant déjà été expliqués par notre grand argentier via ses commentaires et les détails que vous avez trouvés sur ledit bulletin.

Nous n'allons donc pas revenir sur ces chiffres, car ils sont explicites et clairs à la lecture de tout un chacun.

La fiduciaire CORE a également exécuté un travail en profondeur avec une multiplication de contrôles, contrôles qui ont été plus que positifs. Leurs conseils et leur professionnalisme ressortent du rapport détaillé et positif de 17 pages étant là pour prouver que la comptabilité et les finances de notre Commune sont entre de bonnes mains. Les conseils donnés par expérience et de par le nouveau MCH2 précisent par exemple de comptabiliser non plus dans les débiteurs, mais dans un compte dit transitoire les avances des paiements des acomptes, alors que l'on n'a pas encore reçu la taxation de l'année en cours ce qui donne une meilleure approche financière.

La CF avait déjà, il y a quelques années, demandé de créer comme il se fait dans une grande partie des communes importantes un système de contrôle interne régulier soit en principe mensuellement, voire au plus tard trimestriellement. Ce contrôle interne devient quasi une obligation et ceci du fait en plus de la disparition de certains documents établis par le service cantonal des communes en relation, par exemple, avec les capacités d'autofinancement, d'investissement ou encore d'emprunt.

Ce travail et ce document seront impérativement un gros mandat à réaliser par nos comptables durant l'exercice 2024.

Il est à noter également la mise sur pied de divers tableaux de suivis tels que par exemple les immobilisations et leurs variations, les flux de trésorerie, etc, le tout donnant une récapitulation appelée « Indicateurs financiers » exigée par le MCH2.

Nos explications quant au résultat final :

Bénéfice final ressortant des comptes 2023 : CHF 822'646.32 alors que le budget annoncé était négatif de CHF 232'637.58 ceci par rapport aux charges de CHF 9'525'000.00. Ce résultat s'explique par rapport à la bonne maîtrise des éléments de chaque dicastère, mais aussi grâce à une bonne fiscalité.

Ce résultat étant constitué des éléments exceptionnels et extraordinaires en relation, encore et toujours, avec le nouveau mode de comptabilisation, qui s'échelonnera encore durant 6 ans, soit :

Attribution de par les modifications comptables de la réserve de réévaluation de CHF 596'981.77.

La vérité du bilan se trouve ainsi dans les comptes au 31.12.2023 suite à la réévaluation des biens exigées. Les divers patrimoines, financier et administratif, ainsi réévalués ont été faits sur la base des valeurs d'acquisition dépréciées des valeurs d'amortissements comptables antérieurs.

Le capital propre, valeur au 31.12.2023, est ainsi de CHF 19'100.619.13 par rapport à celui au 31.12.2022 de CHF 15'536.630.99.

A noter également que pour cet exercice via la nouvelle comptabilité MCH2, les amortissements extraordinaires et/ou supplémentaires sont strictement interdits.

Les divers chiffres présentés sont donc à prendre positivement, mais suite à ce basculement comptable il faut et faudra rester très vigilant pour que l'on puisse continuer à effectuer des investissements propres à nos besoins, tout en sachant que les charges cantonales imposées, actuellement 25.17% et des associations de communes 23.25% vont malheureusement encore augmenter. La marge de gestion et de décision communale pour 2023 étant de 51.58%. Cette marge communale ira en s'amenuisant via les nouvelles charges à venir et à supporter par l'appartenance à l'ARG, le futur CO et le futur centre sportif régional.

Tous les divers indicateurs financiers sont qualifiés par rapport aux comptes au 31.12.2023 de moyens à bons.

La dette par habitant sur la base de 1'997 personnes dont 1'973 sont prises en compte comme population légale pour la calculation des pots communs s'élève à CHF 1'227.00 en diminution de plus de 125% par rapport aux années précédentes.

En finalité la CF propose et donne son avis favorable à l'acceptation des comptes 2023.

Au nom de la CF, ses membres, François Barras, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve, Frédéric Pochon et votre rapporteur.

#### M. Le Président remercie M. Wyss pour son rapport.

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de résultats et d'investissements 2023 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

# Les comptes de résultats et d'investissement 2023 sont acceptés à l'unanimité

**M. le Président** remercie l'assemblée de sa confiance et dit qu'on voit que les charges ne cessent d'augmenter et que l'on montrera de plus en plus des graphiques qui permettent de mieux les représenter.

#### Point 3.1

# Investissement complémentaire pour un crédit d'étude pour l'Auberge St-Pierre, Le Bry - CHF 50'000.00

M. le Président rappelle les démarches réalisées, soit une étude avec le bureau RBCH Architectes SA, qui avait été présentée en assemblée, puis une seconde pour un coût moindre avec le bureau Ruffieux Architecte Sàrl, suivi d'un rapport demandé à GastroConsult Vaud sur la viabilité de l'Auberge du Bry, qui a été concluant, puis un avis a été demandé à Gastrofribourg.

Une commission ad hoc a été mise en place avec des personnes favorables, mais aussi des opposantes au projet. A la suite des différentes séances, il a été décidé de faire des démarches complémentaires pour chiffrer différentes variantes. Un consensus s'est formé autour des idées de **M. Jean-Pierre Pochon** et **M. Marc-Olivier Seydoux** et ils feront une présentation de la démarche qu'ils nous proposent. Par conséquent, le Conseil communal propose un investissement complémentaire de CHF 50'000.00 pour ça. Aujourd'hui on n'a pas de budget, on aurait pu prendre sur la compétence du Conseil communal, ce qui n'aurait pas été correct. CHF 50'000.00 c'est important, mais selon le règlement communal sur les finances, on ne peut pas proposer un crédit inférieur à CHF 40'000.00.

Il donne la parole à M. Jean-Pierre Pochon pour la présentation et les démarches qu'ils ont prévues.

- M. Jean-Pierre Pochon salue l'assemblée et commence par une question philosophique : « qu'est ce qui nous rend heureux ? ». Il y a beaucoup de réponses possibles, mais la sienne pour lui ce sont nos relations humaines, celles qu'on entretient au sein de la famille, dans les groupes, au travail et au bistrot, donc à l'auberge du Bry. Il cite quelques atouts :
  - 1. Objet du patrimoine et ça s'entretient, c'est précieux, c'est notre histoire et nous avons un bel objet qu'on peut rendre encore plus beau.
  - 2. L'atout touristique qui rayonne bien au-delà des frontières cantonales, c'est l'Ile d'Ogoz.
  - 3. L'avis de GastroConsult, qui sont des professionnels de la restauration. Il cite un passage du rapport « en se démarquant de toute concurrence, nous pouvons considérer qu'un restaurant villageois a toute sa place à Pont-en-Ogoz ». Ce sont des vaudois qui le disent, ça fait plaisir! Ils ont même été plus loin et ont donné

- un retour sur le bâtiment lui-même et le programme. Il est important pour un tel restaurant d'avoir une terrasse, et il n'est pas n'importe où, il a une bonne visibilité et il y a beaucoup de circulation.
- Le caveau est un élément important pour un restaurant. Il cite deux exemples qui ont des caveaux, soit un à Posieux et un à Morat. Ils ne nécessitent que peu d'aménagement et se prêtent à de multiples occasions de rassemblement.

Puis pour la partie technique et architecturale, il montre la coupe du bâtiment à l'écran. On retrouve le caveau, le restaurant, la salle et la terrasse, au 1<sup>er</sup> étage de l'habitat, même si ce n'est peut-être pas l'idéal et dans les combles un espace exceptionnel qui n'est pas mis en valeur à présent. Le programme peut être distribué de différentes façons, mais les éléments importants que l'on fait, ce sont les liaisons tant verticales qu'horizontales. L'aspect des extérieurs est très important, car ils font partie de la visibilité du restaurant, en particulier la question de la terrasse, des accès et du parking.

Le sujet important lié au crédit d'étude, on a eu plusieurs bureaux qui ont travaillé sur le projet et qui arrivent aux mêmes conclusions pour une intervention modérée de 1,8 jusqu'à 2 millions et lui-même et Marc-Olivier Seydoux pensent qu'il faut aller au-delà, en particulier pour les améliorations énergétiques, lesquelles ont une incidence sur les charges du restaurateur, puis pour les liaisons verticales et horizontales.

Le but du crédit d'étude et pour pouvoir développer le projet, il faut imaginer un certain nombre de scénario. Il y a la question du programme, de sa mise en place, mais aussi une estimation plus complète et détaillée des coûts. La décision appartient à l'assemblée et les architectes sont impatients de passer au développement des scénarios et de les présenter.

Il termine par son point de départ « cultivons nos relations humaines ». Il est applaudi.

- M. le Président le remercie et dit que l'idée du Conseil communal est de pouvoir présenter un projet ficelé avec un coût à faire voter en assemblée, si possible encore en 2024 et d'aller jusqu'au bout du processus. Comme il n'y a pas de crédit ouvert actuellement, on ne peut pas demander à des professionnels de faire des démarches ou de chiffrer, sans les payer. Le montant du crédit est plus élevé que le montant demandé par les architectes. Les études de GastroConsult et GastroFribourg ont déjà été payées sur la compétence du conseil.
- M. Daniel Savary pense qu'il faut encourager la commission et voter oui, car c'est exactement ce qu'il attend pour enfin avoir un projet présentable dont on pourra discuter en toute connaissance de cause et enfin prendre une décision, qu'elle soit négative ou positive. M. le Président le remercie et relève que pour une fois M. Savary est d'accord avec lui.
- M. Georges Fragnière dit qu'on demande CHF 50'000.00 pour une étude alors que ca fait 3 ans qu'on travaille sur le projet. On a déjà eu 3 projets alors qu'avec ce genre de bâtiment on ne fait pas n'importe quoi. Il renouvelle ses précédentes déclarations, à savoir que le bâtiment est protégé et il faudra le mettre aux normes selon les exigences actuelles et il ne faudra pas négliger, entre autres, les normes d'hygiène et acoustiques. Les 3 projets n'ont pas abouti, le 1er par la Commune lors de l'achat nous a induit en erreur, le 2ème projet du bureau RBCH était réaliste et le 3ème du bureau Ruffieux était à l'économie, mais sans être sûr des coûts du montant final et il n'était pas réaliste. A présent on a une nouvelle étude et il se demande pourquoi on n'utilise pas l'existant, car trouver d'autres solutions avec d'autres personnes ne nous avancera pas à grand-chose, car il faudrait savoir ce que l'on veut dans ce bâtiment. Il dit que lors d'une séance du groupe de travail, c'est parti dans tous les sens et il a l'impression qu'on ne maîtrise pas les coûts. Il repose la question qu'il a déjà posé lors d'une précédente assemblée, a-t-on les moyens de se payer un bâtiment avec de si grands risques et décentré, avec un permis de construire pour 2025 ou 2026 s'il y a des oppositions. C'est un investissement important et pourquoi on donnerait un tel projet à réaliser à la prochaine législature. Le programme est sans rentabilité et que se passera-t-il si le restaurateur ne s'en sort pas et s'il fait faillite. Selon lui, les sociétés ne vont plus au restaurant après les répétitions. Le projet par GastroConsult n'est pas réaliste pour restaurant décentré et fermé depuis longtemps. Il cite quelques passages du rapport. Beaucoup de questions se posent et il se demande pourquoi on veut prendre un risque aussi important, alors qu'on sait aujourd'hui que les restaurants ont du mal. Il propose qu'on demande une estimation à des spécialistes pour la vente du bâtiment. Il ajoute que le bénéfice pour la Commune pour l'année 2023 s'élève à CHF 225'664.55 et estime qu'on n'a pas le luxe de se payer un bâtiment sans rentabilité, avec probablement une augmentation des impôts à la prochaine législature.
- **M. le Président** le remercie pour son avis et prend note qu'il n'y a pas de question. Il lui dit qu'il conteste les études et les rapports des professionnels, mais ce n'est que son avis et clairement pas ce qui ressort des rapports.
- **M.** Pierre Aviolat demande si on avait su ces coûts lors de la proposition d'achat, est-ce qu'on aurait acheté le bâtiment, car avec des chiffres comme ça, il aurait voté contre, alors qu'il a voté oui. M. le Président lui répond que l'objectif fixé pour le Conseil communal, en termes de coût et selon les analyses faites, est d'aller entre 2,2 à 2,7, voire 2,8 millions, car c'est ce qui est supportable.
- M. Daniel Savary rejoint en bonne partie le discours de M. Georges Fragnière, mais il est pour laisser une ultime chance à cette commission de travailler et de peut-être pouvoir enfin prendre une décision, soit positive si on a un bon projet ou négative qui serait la revente du bâtiment. On sera allé au bout de la démarche. M. le Président rappelle que M. Georges Fragnière fait partie du groupe de travail.

Mme Yvonne Gendre dit que M. Pochon a parlé de plusieurs scénarios investigués, mais sans nous dire quels sont ces scénarios. Cela lui semblerait intéressant qu'on sache lesquels il a imaginés avant de se décider sur la dépense de CHF 50'000.00, car elle est dans le vague. M. Jean-Pierre Pochon lui répond que les scénarios, il ne les connait pas, mais il peut dire qu'il a un programme des locaux et il a été développé aussi par GastroConsult. La question est de savoir comment le mettre en œuvre et le distribuer. Il lui est difficile aujourd'hui de répondre quelles priorités on va donner, mais la tâche d'un architecte c'est, lorsqu'il reçoit un programme, de le mettre dans l'espace. La question des distributions ou comment on relie le tout n'est jamais donnée à l'avance.

**M.** Georges Fragnière est d'accord qu'on doit chercher un scénario, mais ici on a un scénario bien précis et on doit savoir ce que l'on veut. Avec les CHF 50'000.00 qui seront peut-être votés ce soir, ils ne pourront pas nous donner 10 scénarios, il en faut 1 qui soit possible et le 2ème, le plus important pour lui, c'est le restaurateur qui doit faire tourner la boutique. **M.** Jean-Pierre Pochon dit qu'il faut que ça soit un scénario fonctionnel et être fonctionnel demande un gros travail de mise en place. Et ce n'est pas la quantité de scénario qui doit compter, mais la qualité.

**Mme Yvonne Gendre** ne comprend pas que les 2 autres projets d'architectes n'ont pas étudié les circulations. M. Pochon répond que les projets présentés se sont limités à ce qui existe, avec de petites interventions. Mme Gendre demande alors si le scénario idéal engendrera des coûts supérieurs à 2,1 millions. M. Pochon répond qu'il y a deux raisons qu'il a déjà annoncé, une c'est la question énergétique et l'autre c'est la distribution.

- **M. Michel Schmitt** demande ce qui se passe si on refuse. **M. le Président** répond que le Conseil communal devra examiner s'il prend sur sa compétence pour quand même effectuer des démarches, mais le choix a été d'être transparent et de présenter le projet en assemblée.
- M. Michel Grangier demande si le périmètre du mandat de CHF 50'000.00 est de faire un dossier prêt à être mis à l'enquête. M. le Président répond que cela ne va pas si loin, le but est de présenter un projet avec des variantes et des chiffres plus précis. M. Grangier demande si avec CHF 50'000.00 on pourra avoir des chiffres plus précis. M. le Président dit que l'offre des architectes est inférieure à CHF 20'000.00, et qu'on a mis CHF 50'000.00 car selon le règlement communal on ne peut pas voter en-dessous de CHF 40'000.00. Le rapport de GastroConsult, env. CHF 4'000.00, sera mis dans ce paquet de CHF 50'000.00.
- M. Georges Fragnière demande si on fait une étude par CFC ou globale comme l'a fait RBCH. M. Marc-Olivier Seydoux répond que pour l'étude de RBCH, il y avait 2 scénarios, soit le 1er pour des interventions minimales pour un montant d'environ 2,1 millions, sans le chauffage et la toiture et le 2ème était une estimation au coût selon les m³ à plus de 4 millions, mais pas par CFC. Avec M. Pochon ils sont d'avis que le coût à CHF 1'300.00/m3 est surdimensionné et leur but est de faire et de présenter une estimation plus précise que celle au cube. La décision finale sera celle des citoyens et c'est la dernière chance de présenter quelque chose de plus précis pour sauver cette auberge. M. Fragnière lui demande pourquoi, en étant architecte, il n'a pas dit lors de l'achat qu'avec CHF 300'000.00 ce n'était pas possible. M. Seydoux répond que lors de l'achat, la volonté était différente de la démarche d'aujourd'hui. M. le Président ajoute que le but était de le remettre tout de suite sur le marché. On avait déjà mis des annonces et on a reçu des candidatures. Il rappelle que les CHF 300'000.00 étaient basés sur des devis d'entreprises. M. Pochon précise qu'au départ il n'y avait pas de commission et que le crédit portait uniquement sur l'achat, sans projet et toutes ces questions ne se posaient pas.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière. **M. Yannick Maisonneuve** répond que la CF se prononce sur la capacité financière de la Commune de dépenser CHF 50'000.00 ou non et donne un préavis favorable à cet investissement complémentaire.

**M.** le **Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour le crédit d'étude pour l'Auberge St-Pierre, Le Bry pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 41 oui, 31 non et 8 absentions

## Point 4

# Approbation du règlement communal de police

- **M.** le **Président** informe qu'on n'avait pas ce règlement sur notre Commune. Il a déjà fait le tour des services de l'Etat et nous avons corrigés les points demandés. Il est nécessaire pour réglementer notamment les parkings et nous en avons profité pour y mettre des règles qu'on trouve dans d'autres communes, par exemple pour le bruit. Les vols des drones ont été sortis, étant donné qu'il y a déjà une loi fédérale qui règle leur utilisation et les droits. Il rappelle que le règlement était à disposition sur le site internet de la Commune et à l'administration.
- M. Jean-Jacques Reynaud a lu le règlement et est étonné, car notre Commune est plutôt à caractère campagnard et en le lisant, il se demande si on est dans une métropole. Les compétences qu'on attribue vont beaucoup trop loin par rapport à ce qu'il connait. La délégation de compétence peut aller uniquement pour de la gestion du stationnement, car il n'y a aucune contrainte possible vis-à-vis d'une personne qui n'est pas formée en tant que policier ou auxiliaire de police. Il est presque identique que le règlement de la Ville de Bulle et de la Commune de Matran, mais elles disposent d'une police. Pour lui notre règlement va trop loin et ne correspond pas à nos besoins. Il dit qu'on autorise de tondre le gazon jusqu'à 22h00 la semaine, ce qui n'est pas correct.

- **M. le Président** le remercie de ses remarques, mais dit qu'on a pris le règlement sur le modèle-type de l'Etat. Pour le cas des tondeuses, il dit qu'aujourd'hui on n'a pas de règlement, donc on pourrait tondre le dimanche.
- M. Pierre Aviolat demande qui dans l'assemblée a pris connaissance du règlement avant ce soir. M. le Président dit qu'on pourrait demander, mais que c'est un objet de l'ordre du jour.
- M. Jean-Jacques Reynaud dit que ce règlement aura une portée sur les relations entre les autorités et les citoyens, mais aussi entre les citoyens entre eux. On parle de délation, de surveillance et de patrouille alors qu'on n'a aucun agent. Il ne croit pas du tout au règlement-type qui va pour des villes. M. le Président lui répond que sur le terrain ce ne sera effectivement pas le Conseil communal qui ira et encore moins l'édilité. Par contre, on utilise déjà des agents pour les parkings et ça fonctionne, mais ce n'est plus possible sans règlement. Il ajoute que le règlement n'est pas figé et pourra être revu. En cas de problèmes notamment, des citoyens pourront venir avec une motion pour demander des modifications.

**Mme Géraldine Barras** précise que cela règlemente la taxe de parcage de CHF 5.00, car aujourd'hui nous n'avons aucune base légale.

**M.** Richard Fragnière reconnait qu'il n'a pas pris connaissance du règlement et demande ce qu'il y a concernant le purinage. **M.** le **Président** répond que ce n'est pas permis le dimanche et jours fériés et déconseillé le samedi, mais pas interdit.

Mme Catherine Merian dit que le règlement parle de moyens pour la mise en exécution et demande s'il s'agit d'agents communaux, c'est-à-dire de personnes définies par le Conseil communal. M. le Président répond que ça peut être des agents communaux, mais qu'on a une délégation de compétence pour mandater des sociétés et spécialement pour les parkings. Mme Merian dit qu'on parle aussi de patrouille et d'utilisation de vidéosurveillance, elle demande s'il y aura des caméras. M. le Président répond que non, qu'on a déjà demandé par exemple devant le bâtiment de l'édilité, mais qu'on n'a pas le droit sur le domaine public. Par contre, une caméra privée n'est pas sujette à autorisation.

**M.** Daniel Savary n'a pas lu non plus le règlement, mais à tendance à écouter **M.** Jean-Jacques Reynaud vu que la police était son métier et il demande si on peut repousser ce point pour la prochaine assemblée, afin de faire correctement son devoir. **M.** le **Président** répond que le point est à l'ordre du jour et qu'on verra s'il est refusé.

Mme Anne-Marie Sciboz demande ce que ça veut dire qu'on peut faire une motion pour le modifier s'il est accepté ce soir. M. le Président répond qu'il faut un nombre de signatures des citoyens pour demander de le modifier. Mme Sciboz estime que si actuellement on n'a pas de base légale pour l'encaissement du parking, ce règlement est important. Les agents doivent coûter cher et il ne faut pas prendre de risque en cas de recours.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent le règlement communal de police de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : le règlement de police communal est accepté à la majorité, avec 38 oui, 29 non et 15 abstentions

# Point 5

## Informations du Conseil communal

## Remerciements:

- M. le Président remercie Mme Christelle Tinguely qui quitte les finances communales après 15 ans de bons et loyaux et fidèles services. Il la remercie chaleureusement au nom du Conseil communal, de l'administration et de la commission financière pour toutes ses années de comptabilité et de services au sein de notre Commune. Il lui remet un cadeau et elle est applaudie par l'assemblée. M. le Président ajoute que ça sera un grand manque et lui souhaite tout le meilleur pour la suite.
- M. le Président remercie **M. Gérald Morard** qui était responsable de la déchetterie depuis de nombreuses année. Comme il n'est pas là, un présent lui sera remis plus tard. Il remercie également **M. Jonathan Morard** qui aidait **M. Morard** comme responsable de la déchetterie et actuellement continue comme auxiliaire. Ils sont applaudis.
- M. le Président informe que la responsabilité de la déchetterie a été reprise par les deux frères Noé et Eliot Crettenand.

Il remercie aussi **M. Jacky Romanens** qui a tenu la gîte de Gumefens comme garde-génisse pendant 3 ans et informe que le poste est repris par **M. Jean-Claude Bussard**.

# **Engagements**:

**M.** le **Président** informe que l'année 2024 implique des mutations au sein de l'administration communale et l'engagement de nouvelles secrétaires suite à la création du service technique, puis pour la caisse.

Il présente **M. Pascal Fragnière**, de La Roche, qui va reprendre le poste d'administrateur des finances à 80 %. Il est originaire de Pont-en-Ogoz et est président de la commission financière de la Commune de La Roche. **M. Fragnière** se lève et est applaudi.

Pour le secrétariat du service technique, il présente **Mme Marie-France Kolly**, de Treyvaux, engagée à 60 %. Elle travaillait auprès de l'entreprise Brodard à La Roche. Elle est applaudie.

Pour la réception, il présente **Mme Christine Sugnaux**, de Bulle, engagée à 60 %. Il tient à excuser son absence ce soir

Pour l'édilité, il y a eu un renforcement des forces, avec l'engagement de M. Guillaume Demierre, de Le Bry, engagé à 40 %. Il se lève et est applaudi.

#### Déchetterie :

M. le Président informe que des choses vont changer à la déchetterie communale de Le Bry, compte tenu de notre expérience et des conseils de la société Hubert Etter SA, qui a repris l'entreprise Niquille. Il est prévu d'installer 4 bennes à la même hauteur, soit verre, métal, bois et papier, avec une passerelle qui sera accessible des deux côtés. Le sens de la circulation sera vraisemblablement modifié. Un grand compacteur sera installé pour remplacer les multiples containers actuels. Avec la réorganisation, ça sera plus facile pour la surveillance. Les dépôts de graviers seront déplacés. Les changements sont prévus pour cet été. L'organisation ressemblera aux déchetteries d'autres communes, par exemple Marsens. Tout ce qui va dans un sac poubelle taxé, doit être mis dans ce sac poubelle. Un gabarit sera installé pour définir la taille des objets qui n'iront pas dans le compacteur. Une information sera donnée quand tout sera en place.

#### Rives du lac:

Mme Géraldine Barras dit qu'on repart sur le système des macarons, le design a été changé, mais les principes de base restent les mêmes. Les citoyens peuvent les acheter à l'administration pour CHF 20.00, ils dispensent le titulaire de la taxe de parking de CHF 5.00 et seront à disposition dans 2 semaines. Les macarons « riverain » seront adressés par poste et les macarons « bateau » seront adressés par poste également aux titulaires des places d'amarrage en Redon.

**Mme Anne-Marie Sciboz** demande lequel il lui faut. **Mme Barras** répond que c'est pour Gumefens ou pour Le Bry c'est uniquement pour les habitants des Terrasses d'Ogoz.

**M. Pierre Aviolat** demande si ceux qui sont riverains et ont un bateau reçoivent une vignette de chaque et comment ça se passe s'ils ont 3 voitures. **Mme Barras** répond qu'on distribue 2 vignettes « riverain » et si besoin les personnes peuvent en obtenir encore une. **Mme Océane Godel** précise que pour les riverains, ils n'ont pas besoin du macaron « bateau ».

#### Routes et améliorations foncières :

**M. Pierre Justin Morard** dit qu'au niveau des routes AF, la moitié de celles inventoriées au début de la législature ont été rénovées. L'appel d'offres pour le 2ème lot, c'est-à-dire Redon, Thusy, la Comba et l'accès aux communs en-dessus de l'Etrua a été fait. Tout est prêt pour commencer, y compris l'adjudication, mais il manque l'autorisation du SAgri, car ils n'ont pas le budget pour nous donner les subventions. Et sans cela, on ne peut pas commencer les travaux. On a quand même envoyé la demande et on espère le désistement d'autres projets pour obtenir le budget pour terminer les routes prévues.

Mme Virginie Fragnière Charrière rappelle qu'un état des lieux des projets routiers en cours est paru dans le bulletin communal publié avant l'assemblée communale de décembre 2023 et qu'une séance d'information sur les projets routiers a eu lieu au début décembre 2023. Elle informe des toutes dernières démarches entreprises du stade du projet où on se trouve.

#### Route de l'Abranna:

Excellente nouvelle, les travaux débutent le 13 mai 2024 et vont durer quatre mois.

# Trottoir longeant la route de la Gruyère, à Le Bry :

Le dossier est en mains des autorités cantonales. A ce stade, des travaux urgents doivent être entrepris, mais on nous a dit que des offres ont été demandées et on n'a pas encore la date du début des travaux. Ils auront lieu prochainement.

# Route de la Cantine à Avry-dt-Pont :

Le 60 km/h a été accepté par les autorités cantonales à la hauteur du quartier Le Châtillon. La Commune est en attente du retour du 2<sup>ème</sup> examen préalable. On a peu de chance que les travaux commencent, mais si tout se passe bien ils débuteront début 2025.

## Tronçon T1.1 et T.2 Gumefens:

La mise à l'enquête publique a eu lieu en septembre 2023 pour le T1.1 et en novembre 2023 pour le T.1.2. Nous sommes en attente de la décision d'approbation de plans, laquelle devrait intervenir d'ici à l'été 2024 et les travaux devraient débuter cette année encore.

# Tronçon T2, secteur de l'école à Gumefens :

Nous sommes dans l'attente du retour de l'examen préalable qui a débuté au mois de mars.

#### Etat du réseau d'eau :

**M. Marc-Olivier Seydoux** dit que cette année une analyse du réseau, des consommations et des productions a été réalisée avec les différentes communes de l'ACAPE afin de mettre à jour les chiffres et les besoins. L'extrait pour notre Commune est affiché à l'écran et on voit le volume des productions, achats et reventes, ainsi que la consommation totale. On a pu chiffrer les pertes et la moyenne pour 2021 et 2022 est de 5 %, alors que la moyenne suisse est de 12 % de perte. On investit beaucoup d'argent dans notre réseau d'eau, mais cette stratégie paye. Notre perte est la plus faible des communes de l'ACAPE et de la région. **M. le Président** relève que 7'500 m³ représentent quand même plus de 7 millions de litres de perdus, ce qui est énorme.

# Point 7 Divers

- M. le Président demande s'il y a des questions.
- M. Jean-Jacques Reynaud rappelle quelles sont les communes qui font partie de l'ACAPE, soit Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz et on livre l'eau à Pont-la-Ville. Depuis 15 ans les services de l'Etat demandent de déplacer le puits d'Echarlens. Les travaux avaient été initiés durant la précédente législature, mais bloqués suite à une opposition. Il demande où on en est. M. Seydoux répond qu'un terrain d'entente a été trouvé avec l'opposant, le dossier va de l'avant et on recevra peut-être un permis cette année. Par contre il y a une moins bonne nouvelle, un crédit complémentaire de CHF 200'000.00 a été voté à l'ACAPE pour le déplacement du puits et tous les membres ne sont pas d'accord. Une partie souhaite abandonner le puits pour aller chercher l'eau chez EauSud. Pour Pont-en-Ogoz, il faut garder le puits et maintenir nos ressources, car dans quelques années on aura probablement un grand manque en eau. Cette eau est de bonne qualité et il pense que CHF 200'000.00 sur la quantité de volume qu'on extrait, ce n'est rien du tout. De nouvelles analyses seront faites et il faudra défendre le projet. M. Reynaud précise que le puits est exploité sur une concession de l'Etat de Fribourg, lequel ne lâchera pas ce puits, car c'est une source importante. M. le Président ajoute que le raisonnement des communes est différent de la part de celles qui ne veulent pas investir, car ils disent qu'il faudra de toute façon investir pour se raccorder à EauSud puisque le puits n'est pas suffisant pour desservir tout le bassin.
- M. Georges Fragnière demande comment le Conseil communal voit le projet de la fusion des communes et pourquoi il n'organise pas une information aux citoyens. M. le Président répond que la séance d'information était à Riaz pour la Rive Gauche. Avec le vote à venir, on demande l'avis personnel des gens. Le Conseil communal s'était déjà prononcé et n'était pas favorable à la poursuite de l'étude au vu des coûts déjà engendrés et à venir. Par contre, il est favorable à un rapprochement et plus de synergies avec la Rive Gauche.
- M. André Delabays dit que le Chœur mixte a loué la salle dernièrement et qu'ils ont dû courir tout un samedi après-midi pour trouver un beamer et un câble. Ce n'est pas normal vu le montant que la salle est louée. M. le Président répond que le beamer fonctionnait et qu'on a été informés qu'il manquait un câble et regrette cet épisode et ajoute qu'une partie a été remboursée.
- **M.** Laurent Liard dit que c'est aberrant de devoir mettre la litière pour chat dans les sacs rouges alors que c'est du gravier. **M. le Président** répond que ce n'est pas du gravier, mais des produits synthétiques et qu'on n'a pas le droit de le mettre dans la benne DCMI.
- M. Pierre Aviolat dit qu'il a remarqué que dans la benne DCMI il y a de temps en temps des choses qui ne doivent pas y être et trouve qu'il y a deux poids deux mesures si on n'accepte pas la litière pour chat. M. le Président répond que ce que l'on peut sortir de la benne, on le sort. D'où l'avantage avec la nouvelle déchetterie, ça sera plus facile pour les surveillants avec toutes les bennes du même côté.
- M. André Delabays dit qu'il y toujours le problème qui se pose lorsque l'herbe grandit à la sortie depuis chez lui, direction Bulle ou Fribourg. L'année passée il a téléphoné aux services de l'Etat qui ont répondu que c'était à la Commune de le faire. Il demande qu'à cette période ça soit fait. M. le Président informe que l'année passée on avait écrit au Service des ponts et chaussées et que la réponse était qu'il faut laisser, c'est pour la biodiversité. Et ce n'est pas à la Commune de faucher sur le domaine de l'Etat. M. Delabays dit que la sécurité doit passer avant biodiversité. Il en profite pour remercier la Commune pour les panneaux à l'entrée des villages pour les sociétés.
- M. Philippe Morard fait un coup de pub pour la société de musique l'Echo du Gibloux qui fête ses 100 ans cette année.

**M. le Président** remercie chaque participant, il lève l'assemblée à 21h45 et invite tout le monde à partager une agape. Applaudissements de l'assemblée.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 3 juin 2024.

La Secrétaire

Laurence Rimaz

Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Le Syndic

Laurence Rimaz

SELL COMMUNICATION OF THE PROPERTY OF THE PROP

Christophe Tornare